



Séance du conseil communal du 14 décembre 2022 à 18h00

Présents :

Gloden Michel, bourgmestre-président
Muller Jean-Paul, Weber Tom, échevins
Funk-Kiesch Josée, Hirtt Pierre, Breda Pierre, Goldschmit François, Rasic Marc,
Willems-Kirsch Annette, Wilmes Raphael, conseillers
Legill Guy, secrétaire communal

Excusé : Pütz Aline, conseiller (procuration accordée à Hirtt Pierre)

1. Plan de gestion annuel 2023 de la forêt communale

Avec toutes les voix le conseil communal approuve le plan de gestion annuel des forêts communales pour l'exercice 2023.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Gestion durable des forêts :	62.000,00 €	24.000,00 €
Protection de la nature :	51.000,00 €	
Sensibilisation :	3.000,00 €	
Ressources cynégétiques :	1.000,00 €	1.000,00.- €
Surveillance et Police :	1.000,00 €	
Logistique et personnel :	92.000,00 €	

2. a) Masterplan pour la construction d'un nouveau complexe scolaire et sportif « Baggerweieren » et d'un centre de secours et d'incendie à Remerschen

Les conseillers Hirtt et Willems-Kirsch demandent de retirer le point de l'ordre du jour de la séance du conseil communal remettant en question la légalité du vote et invoquant un manque d'informations et l'absence d'un plan de financement. La demande est rejetée avec 8 voix contre 3 (Hirtt, Pütz, Willems-Kirsch) en considérant l'intérêt communal du projet.

Les conseillers Hirtt et Willems-Kirsch quittent la séance.

Avec toutes les voix le conseil communal approuve le Masterplan, qui définit les objectifs et l'implantation du projet pour la construction d'un nouveau complexe scolaire et sportif « Baggerweieren » et d'un nouveau centre de secours et d'incendie à Remerschen et charge le collège des bourgmestre et échevins de poursuivre les planifications en vue de la réalisation du projet en question.

Les conseillers Hirtt et Willems-Kirsch entrent en séance.

2. b) Projet de réaménagement de l'arrêt d'autobus scolaire devant l'école à Bech-Kleinmacher et aménagement d'un Kiss & Go

Avec toutes les voix le conseil communal approuve le projet de réaménagement de l'arrêt d'autobus scolaire devant l'école à Bech-Kleinmacher et aménagement d'un Kiss & Go au montant de 217.000,00.- € TTC, établi en octobre 2022 par le bureau d'études Schaller, ingénieurs-conseils, comprenant un devis estimatif et un plan.

2. c) Projet de mise en valeur du sentier touristique « Traumschleife Schengen »

Avec toutes les voix le conseil communal approuve le projet de mise en valeur du sentier touristique « Traumschleife Schengen » au montant de 24.075,42.- € TTC, établi par le service communication et relations publiques communal.

2. d) Projet de transformation et d'extension de la Brasserie du Port à Schwebsingen

Avec 7 voix et 4 abstentions (Hirtt, Pütz, Rasic, Willems-Kirsch) le conseil communal approuve le projet de transformation et d'extension de la Brasserie du Port à Schwebsingen au montant de 582.075,00.- € TTC, établi le 4 novembre 2022 par le bureau d'architectes Morph4, comprenant un devis estimatif et un plan.

3. a) Convention concernant l'intervention temporaire de chargés de cours de l'enseignement musical dans le cadre de projets pédagogiques entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical communal

Avec toutes les voix le conseil communal approuve la convention du 15 septembre 2022 concernant l'intervention temporaire de chargés de cours de l'enseignement musical dans le cadre de projets pédagogiques entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'Ecole de Musique régionale de Mondorf-les-Bains et la commune de Schengen.

3. b) Convention réglant les relations avec la Beschäfteguns Initiativ Réimecher Kanton asbl (B.I.R.K.)

Avec toutes les voix le conseil communal approuve la convention conclue entre l'association sans but lucratif Beschäftegungs Initiativ Réimecher Kanton (B.I.R.K.) et la commune de Schengen réglant les relations entre BIRK asbl et la commune de Schengen pour l'année 2023. Le budget prévisionnel s'élève pour la durée de la présente convention à 100.000,00.- €.

3. c) Convention réglant le fonctionnement de la Maison Relais dans les bâtiments de l'Auberge de Jeunesse à Remerschen

Avec toutes les voix le conseil communal approuve la convention du 9 novembre 2022 réglant le fonctionnement de la Maison Relais dans les bâtiments de l'Auberge de Jeunesse à Remerschen avec Les Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises (AJL) asbl.

3. d) Avenant à la convention Pacte Logement

Avec toutes les voix le conseil communal approuve l'avenant à la convention initiale Pacte Logement 2.0, qui a pour objet de proroger, conformément à l'article 5, paragraphe 1^{ier}, alinéa 2 de la loi relative au Pacte logement 2.0, le délai initial de douze mois fixé par la convention initiale.

4. a) Convention de fourniture du service repas sur roues

Avec toutes les voix le conseil communal approuve la convention de fourniture du service repas sur roues entre d'une part SERVIOR, établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées », ayant son siège social à L-2427 Luxembourg, 1, Plateau du Rham, et d'autre part les Administrations communales de Remich, Bous, Dalheim, Schengen, Stadtbredimus et Waldbredimus.

4. b) Règlement d'utilisation du service repas sur roues

Avec toutes les voix le conseil communal approuve le règlement d'utilisation du service repas sur roues offert par le prestataire SERVIOR.

4. c) Règlement-taxe relatif au service repas sur roues

Avec toutes les voix le conseil communal fixe à partir du 1^{er} janvier 2023 des prix de vente du repas sur roues comme suit :

- Prix de vente du repas à refacturer aux clients du service « Repas sur roues » de SERVIOR à :

Prix du repas sur roues : 12,01.- €
Prix de livraison : 5,40.- €

- Prix de vente du repas à refacturer aux clients du service « Repas sur roues » de la commune de Mondorf-les-Bains à :
Prix du repas sur roues : 9,92.- €
Salaire personnel : 4,15.- €
Frais de route : 0,36.- €

5. a) Règlement relatif à la gestion des déchets - Modification

Avec toutes les voix le conseil communal approuve des modifications du règlement communal relatif à la gestion des déchets et de dispositions techniques en tenant compte de l'avis de l'Administration de l'Environnement.

5. b) Règlement-taxe relatif à la gestion des déchets - Modification

Avec toutes les voix le conseil communal approuve les nouvelles taxes relatives à la gestion des déchets à partir du 1^{ier} janvier 2023 en vue de l'introduction de la collecte des déchets ménagers par fréquence en tenant compte de l'avis de l'Administration de l'Environnement et du Ministère de l'Intérieur.

Enlèvement des déchets ménagers résiduels en mélange (poubelles grises)

- a) L'enlèvement des déchets ménagers résiduels en mélange via collectes hebdomadaires est payant. Le montant de la taxe se compose d'une partie fixe de base et d'une partie variable en fonction des vidanges effectués.

Volume en litres	Tarif fixe par mois	Tarif variable par vidange
45	1,88.- €	2,25.- €
60	2,50.- €	3,00.- €
80	3,34.- €	4,00.- €
120	5,00.- €	6,00.- €
240	10,00.- €	12,00.- €
660	27,50.- €	33,00.- €
1100	45,84.- €	55,00.- €

- b) Tarifs de mise à disposition des récipients pour la collecte des déchets ménagers résiduels en mélange :

Volume en litres	Tarif de mise à disposition
45	gratuit
60	gratuit
80	gratuit
120	gratuit
240	gratuit
660	200,00.- €
1100	300,00.- €

Tous les tarifs sont facturés trimestriellement. Toute fraction d'un trimestre étant facturée par mois. Toute fraction de mois dépassant 15 jours de calendrier est considérée comme mois entier.

- c) Tarifs de vente des sacs poubelle pour la collecte des déchets ménagers résiduels en mélange :

Volume en litres	Tarif de vente
70 (sac poubelle)	5,00.- €

Enlèvement des déchets organiques (poubelles brunes)

- a) L'enlèvement des déchets organiques via collectes hebdomadaires est gratuit.

- b) La mise à disposition d'un récipient par ménage pour la collecte des déchets organiques est gratuite (sauf Bioboy). Les tarifs de mise à disposition de tous récipients supplémentaires par ménage pour la collecte des déchets organiques sont fixés suivant les tarifs de vente pour poubelles et autres récipients appliqués par le SIGRE, comme suit :

Volume en litres	Tarif de mise à disposition
10 (Bioboy)	6,50.- €
45	60,00.- €
80	40,00.- €

Les récipients destinés au pré-triage des déchets organiques de cuisine de 10 litres (Bioboy) sont exclus de la collecte hebdomadaire.

Enlèvement du verre creux (poubelles vertes)

- a) L'enlèvement du verre creux via collectes mensuelles est gratuit.
- b) La mise à disposition d'un récipient par ménage pour la collecte du verre creux est gratuite. Les tarifs de mise à disposition de tous récipients supplémentaires par ménage pour la collecte du verre creux sont fixés suivant les tarifs de vente pour poubelles et autres récipients appliqués par le SIGRE, comme suit :

Volume en litres	Tarif de mise à disposition
Ecobac	15,00.- €
120	40,00.- €
240	50,00.- €

Enlèvement du papier et carton (poubelles bleues)

- a) L'enlèvement du papier et carton via collectes mensuelles est gratuit.
- b) La mise à disposition d'un récipient par ménage pour la collecte du papier et carton est gratuite. Les tarifs de mise à disposition de tous récipients supplémentaires par ménage pour la collecte du papier et carton sont fixés suivant les tarifs de vente pour poubelles et autres récipients appliqués par le SIGRE, comme suit :

Volume en litres	Tarif de mise à disposition
Ecobac	15,00.- €
120	40,00.- €
240	50,00.- €

Autres tarifs

	Tarif			
Taxe pour rémunérer les frais de transport vers le centre de recyclage pour l'enlèvement de déchets et d'objets encombrants par les services communaux (max 1 m ³ par ramassage et max 1 fois par trimestre)	50,00.- €			
Recyclage d'un pneu usagé	2,50.- €/pièce			
Tarif en cas d'endommagement constaté ou de disparition par manquement ou négligence de l'utilisateur	Volume	Tarif récipient		
		Gris	Brun	Vert/bleu
	Ecobac			15,00.- €
	45 litres	45,00.- €	60,00.- €	
	60 litres	40,00.- €		
	80 litres	40,00.- €	40,00.- €	
	120 litres	40,00.- €		40,00.- €
	240 litres	45,00.- €		50,00.- €

	660 litres	200,00.- €		
	1100 litres	300,00.- €		

6. Allocation de subsides

Avec toutes les voix le conseil communal approuve les subsides et subventions aux clubs et associations locales :

Coordination des relations publiques

1	Amicale Schengen asbl	350,00.- €
2	Amicale Welleschter Pompjeeën	350,00.- €
3	Schweidsbenger Wäifesch asbl	350,00.- €
4	Fraen a Mammen Elvange-Emerange	350,00.- €
5	Fraen a Mammen Remerschen	350,00.- €
6	Frenn vun de Wëntrenger Pompjeeën	350,00.- €
7	Les Timbrophiles Mosellans Schwebsingen	150,00.- €
8	Pompjeeën Boermereng asbl	350,00.- €
9	Pompjeeën Elweng-Eimereng	350,00.- €
10	Amicale vun den Enrôlés de force 1940-1945 Sektioon Gemeng Schengen	350,00.- €
11	Spuerverain Spuermouck Boermereng	350,00.- €
12	Œuvres paroissiales	350,00.- €
13	Secret Society	350,00.- €
14	Haffer Spéilweenchen, Bech-Kleinmacher	350,00.- €
15	De Vräin asbl, Elweng	350,00.- €
16	Croix-Rouge section locale Remich-Schengen	250,00.- €
17	Natur & Umwelt Kanton Réimech	250,00.- €
18	Motorradstaffel Dräilännereck	350,00.- €
Total		5.900,00.- €

Coordination des affaires socio-culturelles

1	Amis du Possenhaus et du Folklore mosellan	500,00.- €
2	Chorale Ste. Cécile Bech-Kleinmacher	500,00.- €
3	Chorale Burmerange	500,00.- €
4	Chorale Ste. Cécile Elvange-Emerange	500,00.- €
5	Chorale St. Sébastien Remerschen	500,00.- €
6	Chorale Schengen	500,00.- €
7	Chorale Cäcilia Schwebsingen	500,00.- €
8	Chorale Ste. Cécile Wellenstein	500,00.- €
9	Miseler Museksfrënn asbl	500,00.- €
10	Theaterraudien	500,00.- €
11	De Späicher	350,00.- €
Total		5.350,00.- €

et allocation d'un subside annuel de 3.000,00.- € pendant la durée du bail emphytéotique à la Valentiny Foundation pour contribuer au financement des activités de la Fondation à savoir la réalisation d'œuvres à caractère architectural, artistique, pédagogique, social, touristique et culturel dans le Grand-Duché de Luxembourg et dans la Grande Région.

Troisième âge

1	Amiperas section Burmerange	350,00.- €
2	Amiperas Remerschen-Schengen-Wintrange	350,00.- €
Total		700,00.- €

Jeunesse

1	Club des Jeunes Bech-Maacher	350,00.- €
---	------------------------------	------------

2	Jugendinitiative Boermereng	350,00.- €
3	Club des Jeunes Remerschen	350,00.- €
	Total	1.050,00.- €

Services de secours

1	Amicale Centre d'incendie et de Secours Schengen-Burmerange-Wellenstein	350,00.- €
	Total	350,00.- €

Tourisme

1	Syndicat d'initiative Burmerange	350,00.- €
2	Syndicat d'initiative Schengen asbl	350,00.- €
3	Syndicat d'initiative Wellenstein	350,00.- €
	Total	1.050,00.- €

Mesures d'économie d'énergie

Subside de 150,00.- € à toute société ou association locale ayant signé la Charte de développement durable des associations de la commune de Schengen.

Subside supplémentaire extraordinaire de 250,00.- € à toute société ou association locale ayant signé la Charte de développement durable des associations de la commune de Schengen pour l'organisation d'une manifestation éco-responsable.

Associations sportives

1	Club Nautique du GDL asbl	350,00.- €
2	D.T. Bech-Maacher asbl	350,00.- €
3	F.C. Schengen	350,00.- €
4	Fëscherverein Schwebsingen	350,00.- €
5	Hondssportveräin Boermereng	350,00.- €
6	Keleclub Muselfrënn Bech-Kleinmacher	500,00.- €
7	K.C. Wentreng	500,00.- €
8	Lasep Burmerange	350,00.- €
9	Line Dance Friendship	350,00.- €
10	Sportfëscherveräin Remerschen asbl	350,00.- €
11	Welleschter Sportfescher	350,00.- €
12	Velo-Club Dräilännereck Schengen	350,00.- €
13	L.I.R.C.	350,00.- €
14	KC Beim Jang asbl	350,00.- €
15	KC Kuebendällchen, Wëntreng	350,00.- €
16	Miseler Léiwen (Futsal), Wëntreng	350,00.- €
17	Kaizen Parkour Academy	350,00.- €
18	Squash Factory Schengen-Luxembourg	350,00.- €
19	Kollege vun der Musel (Supporterclub FC Schengen)	350,00.- €
20	Playcornhole.lu	350,00.- €
	Total	7.300,00.- €

1	D.T. Bech-Maacher	200,00.- € par équipe
2	F.C. Schengen	40,00.- € par joueur actif (**)
3	TC Remich	40,00.- € par joueur(*)
4	Cercle de gymnastique Remich	40,00.- € par membre actif(*)
5	BC Musel Pikes asbl	40,00.- € par joueur(*)
6	Lëtzeb. Guiden a Scouten Réimech	40,00.- € par membre actif(*)
7	Miseler Léiwen (Futsal), Wëntreng	40,00.- € par joueur(**)
8	Velo-Club Dräilännereck Schengen	40,00.- € par membre actif(**)
9	Kaizen Parkour Academy	40,00.- € par membre actif (**)
10	Squash Factory Schengen-Luxembourg	40,00.- € par joueur actif (**)

(*) par membre/joueur âgé de moins de 16 ans et habitant la commune de Schengen

(**) par membre/joueur âgé de moins de 16 ans

Conservatoires, cours de musique et écoles de musique

1	Schenger Musek asbl	85,00.- € par membre-musicien
2	Welleschter Musek asbl	85,00.- € par membre-musicien

Services annexes à l'enseignement

1	Elterevereenegung Schoul Elweng	350,00.- €
2	Association parents élèves Remerschen	350,00.- €
3	Association parents élèves Wellenstein	350,00.- €
Total		1.050,00.- €

7. Dénomination de rues

Avec toutes les voix le conseil communal décide la dénomination de 2 nouvelles rues à Schengen dans le cadre du PAP Wengertswee/Härebësch :

- « Härebësch » (nouveau chemin vicinal dans le lotissement Wéngertswee/Härebësch » à partir du Wéngertswee),
- « Wéngertswee » (nouveau chemin vicinal en prolongation du chemin vicinal Wéngertswee).

8. Propriétés immobilières : Droit de préemption d'un immeuble à Schwebsingen

Avec toutes les voix le conseil communal décide l'application du droit de préemption dans le cadre d'une vente d'une maison unifamiliale, grevée d'une emphytéose, à Schwebsingen et de la remettre en vente suivant les mêmes critères de sélection et d'attribution des futurs acquéreurs.